

ÉCOLE ET ENTREPRISES



—
**Guide à
destination
des équipes
éducatives**

Édition 2015-2016
cnee.fr

**AGIR ENSEMBLE
POUR CONSTRUIRE
LE PARCOURS AVENIR
DES ÉLÈVES**

Conception graphique

Délégation à la communication -
bureau de la création graphique
et de la production multimédia

Photographie

Magali Delporte,
Picture Tank (couverture)
Philippe Devernay - MENESR

Impression

Atelier d'impression du MENESR

Contact

cnee@education.gouv.fr
cnee.fr

Sommaire

Avant-propos	3
La relation École-entreprise, pour quoi faire ?	6
Un guide à destination des entreprises	7
Les 8 actions-clés « École-entreprise » pour réussir le parcours Avenir	
POUR LES ÉLÈVES	
ACTION 1 Inviter des professionnels à témoigner en classe	8
ACTION 2 Organiser une visite d'entreprise avec vos élèves	12
ACTION 3 Exploiter le potentiel pédagogique du « stage de 3 ^e »	15
ACTION 4 Développer un projet « entrepreneurial » avec vos élèves ...	20
ACTION 5 Faire participer vos élèves à un forum des métiers	23
ACTION 6 Permettre à des élèves d'être parrainés ou marrainés par un(e) professionnel(le)	25
POUR LES ÉQUIPES ÉDUCATIVES	
ACTION 7 Visiter des entreprises, seul(e) ou avec des collègues	28
ACTION 8 Effectuer un stage en entreprise	30
D'autres outils à votre disposition	32
Les temps forts de la relation École-entreprise	35
7 conseils aux établissements pour solliciter les entreprises	36
Lexique	40

Avant-propos



« L'École a plus que jamais besoin de réunir autour d'elle et de ses valeurs l'ensemble des énergies de notre pays. Le monde professionnel ne saurait dans ce contexte rester spectateur et c'est pourquoi le Conseil national éducation-économie a lancé le 14 octobre dernier un appel à la mobilisation de tous les acteurs de notre vie économique pour s'engager concrètement auprès des équipes éducatives pour la réussite des élèves.

Alors que se met en place le parcours Avenir depuis la rentrée dernière, les membres du Conseil national éducation-économie ont souhaité vous proposer ce guide en forme de boîte à outils permettant de mobiliser à vos côtés des professionnels de tous types : entrepreneurs, salariés, dirigeants, fonctionnaires, indépendants... Les enjeux sont ici majeurs, pour notre système éducatif comme pour l'ensemble de notre pays : favoriser la connaissance du monde économique, développer l'esprit d'initiative des élèves et accompagner ces derniers dans l'élaboration de leur projet d'orientation scolaire et professionnelle.

Chefs d'établissements, enseignants, chefs de travaux, conseillers d'orientation-psychologues, assistants d'éducation, conseillers principaux d'éducation, vous pourrez trouver dans ce document un ensemble d'informations pratiques sur l'éventail et les modalités d'actions qu'il est possible de conduire — et de construire ! — avec les «entreprises», que celles-ci soient industrielle, artisanale, commerciale ou de service, petite, moyenne ou grande, du secteur public, privé ou du domaine de l'économie sociale et solidaire. »

Pierre Ferracci
Président du Conseil
national éducation-économie

LE CONSEIL NATIONAL ÉDUCATION-ÉCONOMIE

Créé à l'initiative du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Conseil national éducation-économie est chargé d'animer **une réflexion prospective sur l'articulation entre le système éducatif et les besoins du monde économique.**

Il travaille au développement de la relation entre l'éducation (enseignement scolaire et enseignement supérieur), l'économie et l'emploi. Il élabore en particulier **des recommandations pour améliorer l'insertion professionnelle des jeunes.** L'alternance, la rénovation des diplômes professionnels, les compétences numériques, le parcours Avenir, les campus des métiers et des qualifications sont autant de thèmes dont le CNEE s'est saisi depuis sa création en 2013.

Le CNEE est composé de chefs d'entreprise, des représentants de salariés, d'employeurs et d'enseignants, d'universitaires et de chercheurs, d'administrateurs de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de l'industrie et de l'emploi, d'un président de région, et de personnalités qualifiées issues notamment du monde associatif.

En savoir plus : www.cnee.fr

La relation École-entreprise, pour quoi faire ?

Pour se préparer à un monde professionnel en constante évolution et afin de devenir des citoyens pleinement engagés dans la société de demain, les élèves ont besoin d'acquérir les repères essentiels qui leur permettront de se familiariser progressivement avec l'environnement socio-économique qui les entoure.

ACCOMPAGNER LA MISE EN PLACE DU PARCOURS Avenir

La loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République a institué le parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel, désormais appelé « parcours Avenir ».

Il s'adresse à tous les élèves de la classe de sixième de collège à la classe de terminale du lycée général, technologique et professionnel, quel que soit leur projet d'orientation, depuis la rentrée de septembre 2015. Il se substitue au parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF).

Conçu comme une ouverture culturelle, ce nouveau parcours vise l'acquisition de compétences et de connaissances nécessaires pour se projeter dans l'avenir et faire des choix raisonnés et éclairés. Il doit ainsi permettre à chaque élève :

- de découvrir le monde économique et professionnel ;
- de développer son sens de l'engagement et de l'initiative ;
- d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle.

Concrètement, le parcours Avenir doit permettre à chaque élève de bénéficier d'un ensemble d'activités cohérentes et progressives, dans le cadre de tous les enseignements disciplinaires et des futurs enseignements pratiques

interdisciplinaires (EPI) au collège, de temps spécifiques d'accompagnement ou encore de séquences de découverte ou de formation en milieu professionnel.

→ **Tout savoir sur le parcours Avenir :**

<http://eduscol.education.fr/cid46878/le-parcours-avenir.html>

→ **L'arrêté du 1^{er} juillet 2015 relatif au parcours Avenir** (B.O.E.N. n° 28 du 9-7-2015) :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=91137

MOBILISER LES ACTEURS ÉCONOMIQUES AU BÉNÉFICE DES ÉLÈVES

Inscrit dans le projet d'établissement, co-construit en conseil pédagogique puis présenté en conseil d'administration, le parcours Avenir atteindra ses objectifs par la mobilisation de tous les acteurs autour de l'élève. Ce parcours ne pourra en effet réussir sans l'engagement des équipes éducatives.

Il nécessitera aussi le concours des acteurs économiques dans toute leur diversité :

- des « entreprises » (*cf. lexique p. 40*) de tout domaine (industriel, artisanal, commercial ou de service), de toute taille (petite, moyenne ou grande) et de tout secteur (public, marchand ou relevant de l'économie sociale et solidaire, et notamment associatif) ;
- de toutes les catégories de « professionnels » (*cf. lexique p. 40*) : entrepreneurs, dirigeants, salariés, employés, fonctionnaires, indépendants, ouvriers, cadres, représentants d'organisations professionnelles syndicales et patronales, etc.

Tout au long du parcours de l'élève, leur participation à vos côtés est essentielle. Elle devra permettre de concrétiser et de consolider les acquis de vos élèves, au travers d'actions partenariales, sur les thèmes et projets que vous aurez choisis.

Un guide à destination des équipes éducatives

Ce guide est destiné aux membres des équipes éducatives qui participent à la mise en place du parcours Avenir dans les collèges et les lycées : chefs d'établissement, chefs de travaux des lycées professionnels, conseillers principaux d'éducation, enseignants, conseillers d'orientation-psychologues, assistants d'éducation, etc.

ACCOMPAGNER LES COLLÈGES ET LYCÉES DANS LA MOBILISATION DU MONDE PROFESSIONNEL

Il n'est pas toujours aisé, pour les équipes éducatives, de mobiliser des intervenants extérieurs autour d'activités pédagogiques construites dans l'intérêt des élèves. Ce constat se vérifie tout particulièrement concernant les acteurs du monde économique et professionnel, dont la disponibilité est souvent réduite. Ce guide a été conçu pour répondre à cette préoccupation et vous présenter des activités concrètes à conduire avec ces partenaires essentiels au sein de la communauté éducative.

UNE BOÎTE À IDÉES

En vous offrant des entrées par types d'activités, ce guide souhaite vous permettre de :

- mieux appréhender les actions que vous pouvez conduire en partenariat avec des acteurs issus du monde professionnel ;
- vous indiquer des ressources utiles pour préparer, encadrer, animer et mettre à profit au mieux ces activités ;
- identifier les interlocuteurs auxquels vous adresser pour bâtir des actions École-entreprise dans le cadre du parcours Avenir ;

- découvrir l'action des partenaires de l'éducation nationale, notamment associatifs, qui peuvent mobiliser leurs compétences et leurs énergies pour vous accompagner dans vos démarches.

UN GUIDE NON EXHAUSTIF ET EN CONSTRUCTION PERMANENTE

Ce guide vise à donner un aperçu détaillé des actions École-entreprise ayant déjà fait leurs preuves sur le terrain. Il ne réunit pas l'intégralité des actions qu'il est possible de mener dans le cadre du parcours Avenir.

De même, bien des activités ou des acteurs, notamment territoriaux, n'y sont pas répertoriés.

Si vous voulez connaître les initiatives locales développées au plus près de votre établissement, vous pouvez vous adresser aux points de contact École-entreprise de votre académie ou département : <http://www.cnee.fr/cid95032/contacts-ecole-entreprise.html>

Par ailleurs, ce guide a également vocation à être régulièrement mis à jour pour promouvoir de nouveaux types d'actions École-entreprise conduites au bénéfice des élèves. N'hésitez pas à nous signaler vos idées complémentaires ou vos remarques à l'adresse suivante : cnee@education.gouv.fr.

**DÉCOUVREZ LE GUIDE
« ENTREPRISES POUR L'ÉCOLE »**
conçu spécifiquement pour les entreprises sur www.cnee.fr

Inviter des professionnels à témoigner en classe

OBJECTIFS

Les témoignages d'acteurs du monde économique en établissements contribuent à éclairer les élèves dans la construction de leurs projets scolaires et professionnels.

Ils les aident en particulier à :

- comprendre le sens et l'utilité d'une bonne maîtrise des apprentissages fondamentaux ;
- découvrir des exemples de parcours de formation et de métiers ;
- appréhender les codes de la vie en entreprise ;
- s'ouvrir sur de nouveaux horizons et de nouvelles ambitions.

Selon les parcours des intervenants, ces moments de rencontre avec les élèves peuvent également donner l'occasion de :

- promouvoir la mixité filles-garçons et l'égalité des chances en luttant contre les stéréotypes et pallier les phénomènes d'autocensure (témoignages de femmes dans des métiers dits « masculins » et témoignages d'hommes dans des métiers dits « féminins ») ;
- éveiller des vocations pour des filières dont les jeunes se détournent (ex. : industrie, métiers scientifiques et techniques) ;
- sensibiliser les jeunes à l'esprit d'initiative et d'entreprendre ;
- insister sur l'importance des enseignements pour leur réussite dans le monde du travail ;
- découvrir la diversité des types d'entreprise.

MODALITÉS

Différentes formes de rencontres sont possibles, de la classe de 6^e aux classes de terminale, en tenant compte de l'âge des élèves :

→ Vous sollicitez l'intervention d'entrepreneurs, artisans, ingénieurs, salariés, ou encore des acteurs de l'économie sociale et solidaire dans votre établissement afin de présenter :

- les études qui les ont amenés à exercer leur métier ;
- leur parcours de vie ;
- leur(s) profession(s) ;
- la réalité du monde du travail et de ses codes.

Les témoignages sont en règle générale organisés, de manière ponctuelle et individuelle, devant une ou plusieurs classe(s).



Des interventions peuvent également être organisées dans le cadre de la réserve citoyenne de l'éducation nationale, créée pour permettre à l'École de trouver parmi les forces de la société civile des personnes qui s'engagent aux côtés des équipes éducatives pour la promotion des valeurs de la République. Depuis son lancement début 2015, beaucoup de professionnels en activité ont fait le choix de s'y engager bénévolement et sont ainsi sollicités par les établissements scolaires.

→ **Pour aller plus loin** : vous pouvez également mettre à profit une modalité nouvelle de rencontre qui se développe depuis peu ; à savoir les échanges directs entre professionnels et élèves via des plateformes en ligne (ex : les « tchats » proposés par l'Onisep, Job IRL). Des témoignages, mobilisables en classe, y sont notamment disponibles.

VOTRE RÔLE

La seule rencontre entre un professionnel et vos élèves ne permet pas nécessairement la réalisation des objectifs pédagogiques précités.

Pour être pleinement utiles aux élèves et contribuer à l'acquisition du socle et/ou des programmes, ces interventions doivent :

- faire l'objet d'un travail de **concertation** entre le professionnel et vous-même ;
- être **préparées en classe avec vos élèves** (objectifs, liste de questions, etc.) ;
- se dérouler **en votre présence** ;
- être **exploitées** en classe après le témoignage, dans un cadre disciplinaire ou interdisciplinaire.

Des ressources disponibles :

- intervenants extérieurs en milieu scolaire : objectifs, typologie, rôle de l'enseignant (Dgesco) : <http://eduscol.education.fr/cid50693/intervenants-exterieurs-en-milieu-scolaire.html>
- interventions d'ingénieurs et de techniciens dans les classes - Guide de préparation pour les enseignants (fondation C. Génial) : <http://www.cgenial.org/uploads/media/pdf/8952a2d23a8da98cb4819605ecb2276dc488a7ce-Guide%20de%20pr%C3%A9paration%20pour%20les%20enseignants.pdf>
- interventions d'entrepreneurs et d'intrapreneurs dans les classes - Guide de préparation pour les enseignants (100 000 entrepreneurs) : <http://www.100000entrepreneurs.com/la-methode-100-000/boite-a-outils/>

TÉMOIGNAGES

« Ce type de témoignage, ça donne envie. Grâce à ce discours de professionnel, on a un peu moins peur. On ne peut pas savoir si on va réussir tant que l'on n'a pas essayé. »

Maeva, élève, suite à une intervention en classe d'un professionnel (100 000 entrepreneurs)

« J'aime intervenir en classe car je pense être utile aux élèves en leur donnant un éclairage concret sur ce qu'est le métier d'ingénieur. À leur

âge, je n'avais pas la moindre idée de ce qu'était ce métier. Les élèves posent des questions très pratiques (études à réaliser, journée-type, déplacements, salaire...) qui aideront à leur future réflexion. Un autre point abordé est l'accès des femmes au métier d'ingénieur afin de démystifier un métier trop souvent conçu – à tort – comme un métier d'homme. »

Willy, ingénieur, intervenant dans le cadre de l'opération Ingénieurs et techniciens dans les classes, fondation C. Génial

COMMENT MOBILISER LE MONDE PROFESSIONNEL POUR ORGANISER CETTE ACTIVITÉ ?

→ **Si votre établissement est déjà en lien avec une/des entreprise(s) ou des réseaux d'entreprises** : en accord avec le chef d'établissement, vous pouvez directement vous adresser à la direction de la/des entreprise(s) concernée(s) en lui/leur faisant part de votre intérêt pour que des professionnels en activité dans sa structure effectuent des interventions en classe.

→ **Si votre établissement recherche de nouveaux partenaires au sein du monde économique et professionnel** : en accord avec le chef d'établissement, vous pouvez vous adresser aux points de contacts École-entreprise de votre académie ou de votre département : <http://www.cnee.fr/cid95032/contacts-ecole-entreprise.html>.

Ils seront en mesure de :

- vous communiquer des informations et des ressources complémentaires ;
- vous accompagner dans vos démarches auprès des entreprises : identification de partenaires potentiels, mises en relation avec les professionnels ;
- vous conseiller sur la conception des actions.

→ **D'autres interlocuteurs peuvent vous aider à entrer en relation avec des professionnels en activité susceptibles de témoigner en classe** : voir la fiche « 7 conseils aux établissements pour solliciter les entreprises », p. 36.

DES ACTEURS ASSOCIATIFS QUI S'ENGAGENT

100 000 entrepreneurs

Implantée dans une douzaine de régions, l'association **100 000 entrepreneurs** organise des interventions dans les établissements scolaires de chefs d'entreprise, responsables associatifs, porteurs de projet au sein d'un groupe. Chaque intervention est accompagnée : formation des entrepreneurs (présentiel ou e-learning), préparation des enseignants, mise en relation, suivi et animation des communautés. Un témoignage dure environ 2 heures. En 2014, l'association a mobilisé 4 500 entrepreneurs, sensibilisant ainsi 55 000 jeunes à la culture d'entreprendre. Informations : <http://www.100000entrepreneurs.com/>

FACE

La fondation Agir contre l'exclusion (Face) rassemble 4 750 entreprises engagées pour lutter contre toutes formes d'exclusion, de discrimination et de pauvreté. Elle développe et soutient des actions de découverte de l'entreprise, de présentation des métiers, d'orientation des filles vers les filières techniques, etc. Informations : <http://www.fondationface.org/reseau-face/implantations/>



L'association Jeunesse et Entreprises mobilise des acteurs bénévoles du monde professionnel pour intervenir, en classe ou lors de forums, auprès de milliers d'élèves et d'étudiants par an. Principales thématiques : découverte du monde de l'entreprise, sensibilisation à l'entrepreneuriat, information sur les métiers porteurs d'emploi au niveau local, régional et national, etc. Informations : <http://www.jeunesse-entreprises.com/>



L'association **Le Réseau national des entreprises pour l'égalité des chances dans l'éducation nationale** met en relation les équipes pédagogiques d'établissements d'éducation prioritaire et des salariés/chefs d'entreprises volontaires pour intervenir en classe. Informations : <http://www.lereseau.asso.fr/presentation/nos-actions/interventions-de-professionnels/>



La **fondation C.Génial** pilote chaque année l'opération Ingénieurs et techniciens dans les classes qui consiste à faire intervenir des ingénieurs ou techniciens dans des collèges et lycées. Informations et inscription : <http://www.cgenial.org/82-nos-actions/83-ingenieurs-et-techniciens-dans-les-classes>



IMS-Entreprendre pour la cité a lancé en 2011 le projet **Déployons nos Elles** pour faire découvrir les métiers dits « masculins » aux jeunes filles. En partenariat avec 30 entreprises et 40 collèges en France dans les régions Île-de-France, Pays de la Loire et Rhône-Alpes, des conductrices de grues, directrices financières, informaticiennes vont ainsi à la rencontre de collégiens pour présenter leur parcours professionnel et leur métier. Informations : <http://www.imsentreprendre.com/page/deployons-nos-elles>



L'Économie sociale partenaire de l'École de la République (L'Esper) rassemble 45 associations, mutuelles, coopératives et syndicats qui œuvrent dans le monde de

l'éducation, de la maternelle à l'université, pour mieux faire connaître l'économie sociale et solidaire (ESS). Ses membres mènent des activités dans les domaines suivants : santé, assurance, banque, médico-social, formation, accompagnement des métiers éducatifs...

Son réseau de correspondants régionaux est à votre disposition pour faire intervenir des professionnels de l'économie sociale et solidaire dans vos classes : <http://lesper.fr/lesper/nos-correspondants-en-region>

DES TÉMOIGNAGES DE PROFESSIONNELS DISPONIBLES EN LIGNE



Une fois par mois, pendant une heure, les experts et les jeunes professionnels invités du **Tchat de l'Onisep** répondent en direct

aux questions de vos élèves. Ils viennent parler de leur expérience et de leur quotidien professionnel. Métiers, parcours de formation, filières d'étude...

Informations : <http://www.onisep.fr/Tchats>



JobIRL (Orientation In Real Life) est une plateforme en ligne de mise en relation de professionnels et d'élèves pour permettre à ces derniers de découvrir les différents métiers et construire leur projet d'orientation. Les échanges sont modérés par l'association. Au-delà du réseau en ligne, JobIRL organise des visites de site, des tchats vidéo en direct lors desquels des professionnels répondent aux jeunes, ainsi que des Happy JobIRL : rencontres sous forme de speed dating entre jeunes et professionnels.

Informations : <http://www.jobirl.com>

Organiser une visite d'entreprise avec vos élèves

OBJECTIFS

Organiser une visite d'entreprise peut être un moyen efficace pour permettre à vos élèves :

- d'approcher, par l'observation directe, la réalité des métiers et du monde professionnel ;
- d'élargir leur horizon ;
- de construire leur parcours d'orientation, à la fois scolaire et professionnel ;
- d'appréhender les codes de la vie en entreprise ;
- de découvrir la diversité des types d'entreprise.

MODALITÉS

→ Vous vous déplacez pour une **visite de découverte** dans une entreprise ou sur tout autre lieu de travail avec vos élèves (en petits groupes ou en classe entière) pour quelques heures, accompagné(e) si nécessaire d'un ou plusieurs membres de l'équipe éducative.

Les professionnels vous accueillent et présentent aux élèves les différentes composantes de leur activité : organisation, métiers, produits, outils, clients, défis, compétences nécessaires, etc. Ils évoquent également leurs parcours scolaire et professionnel et leur perception du fonctionnement du monde du travail.

En accord avec votre chef d'établissement, ces visites peuvent être organisées tout au long de l'année scolaire ou, plus facilement, sur les temps forts de la relation École-entreprise : Semaine École-entreprise, Semaine de l'industrie, Semaine de la coopération à l'École, Journée de découverte du monde professionnel, etc.

Ces visites peuvent également être complétées par la visite d'un plateau technique de lycée professionnel.

→ Depuis quelques années, **des modalités originales et innovantes de découverte active des entreprises se développent, notamment :**

- la conception de A à Z par les élèves d'un **reportage sur un ou plusieurs métiers de l'entreprise** visitée ;
- des « **classes en entreprise** » qui consistent à transférer une classe, élèves et professeurs, en immersion totale dans une entreprise située à proximité du collège pendant une durée variable de un à plusieurs jours. Les cours traditionnels ont lieu dans l'entreprise. Des plages horaires sont adaptées et réservées à la découverte des métiers et à la rencontre de professionnels ;
- des « **speed-meeting** » permettant aux jeunes d'être mis en contact avec de nombreux collaborateurs de l'entreprise en un temps limité.

VOTRE RÔLE

Pour être pleinement utiles aux élèves, ces temps de découverte en entreprise doivent donc :

- s'intégrer dans un projet conçu avec l'équipe éducative ;
- être **préparés en classe avec les élèves** : objectifs, réflexion préalable sur le monde du travail, sur les différents métiers que l'on va découvrir et sur les représentations qui y sont associées, liste de questions, indications sur les travaux qui seront exigés des élèves au retour ;
- être **exploités** en classe après le témoignage.

Des ressources disponibles :

- un kit de préparation et d'accompagnement des élèves pour une visite d'entreprise est proposé par l'Onisep : <http://www.onisep.fr/Espace-pedagogique/College/Activites-de-classe-pour-le-PDMF/Preparer-la-visite-d-une-entreprise>

- des supports pédagogiques de préparation et d'exploitation des visites sont également proposés par l'association organisatrice de la Journée nationale des jeunes : <http://www.jndj.org/les-kit-pedagogiques/>
- le dispositif « Classe en entreprise » nécessite un engagement plus important tant de la part des équipes éducatives que de l'entreprise accueillante. Des outils spécifiques, produits en partenariat avec l'éducation nationale, vous sont proposés par la Fédération des industries électriques, électroniques et de communication et l'Union des industries et métiers de la métallurgie : http://www.fieec.fr/iso_album/booklet_classe_entreprise.pdf ou <http://www.classe-entreprise.com>

COMMENT MOBILISER LE MONDE PROFESSIONNEL POUR ORGANISER CETTE ACTIVITÉ ?

→ **Si votre établissement est déjà en lien avec une/des entreprise(s) ou des réseaux d'entreprises** : en accord avec le chef d'établissement, vous pouvez directement vous adresser à la direction de la/des entreprise(s) concernée(s) en lui/leur faisant part de votre intérêt pour l'organisation d'une visite d'un ou plusieurs sites de son/leurs entreprise(s) au bénéfice de vos élèves.

→ **Si votre établissement recherche de nouveaux partenaires au sein du monde économique et professionnel** : en accord avec le chef d'établissement, vous pouvez vous adresser aux points de contacts École-entreprise de votre académie ou de votre département : <http://www.cnee.fr/cid95032/contacts-ecole-entreprise.html>

Ils seront en mesure de :

- vous communiquer des informations et des ressources complémentaires sur les différentes possibilités de découverte du monde professionnel ;
- vous accompagner dans vos démarches auprès des entreprises : identification de partenaires potentiels, mises en relation avec les professionnels ;
- vous conseiller sur la conception des actions.

→ **D'autres interlocuteurs peuvent vous aider à entrer en relation avec des professionnels en activité susceptibles d'accueillir vos élèves pour une visite d'entreprise** : voir la fiche « 7 conseils aux établissements pour solliciter les entreprises », p. 36.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

→ Retrouvez l'ensemble des règles applicables aux sorties scolaires dans le second degré : <http://eduscol.education.fr/cid48574/comment-organiser-une-sortie-et-voyage-scolaire-dans-le-second-degre.html>

→ Pour le financement des dépenses liées à la visite, les subventions d'entreprises privées peuvent être autorisées sous réserve de ne pas être assorties d'obligation publicitaire.

DES ACTEURS ASSOCIATIFS QUI S'ENGAGENT



Pendant une journée, fin novembre de chaque année, collégiens, lycéens et leurs enseignants ont la possibilité, grâce à la **Journée nationale des jeunes**, de pousser les portes des lieux de travail pour échanger avec toutes celles et tous ceux qui incarnent un métier et le rendent concret. www.jndj.org est une plateforme Web qui recense d'un côté les entreprises participantes, de l'autre les équipes éducatives des académies de leur zone géographique et les met en relation afin qu'elles puissent organiser ensemble leur rencontre, à l'occasion de la JNDJ, mais également toute l'année. Informations : <http://www.jndj.org>



Le concours pédagogique **Je filme le métier qui me plaît** permet aux jeunes collégiens

et lycéens sous la responsabilité de leurs enseignants de restituer à travers une vidéo de 3 minutes, leurs investigations sur un métier méconnu et porteur d'avenir. En filmant avec méthode des activités professionnelles, les élèves découvrent les compétences attendues pour exercer les métiers. C'est aussi l'occasion de travailler en équipe, respecter l'autre, imaginer un scénario et s'appliquer à son écriture, prendre l'initiative de s'adresser à des professionnels. Près de 25 000 élèves et 2 500 enseignants ont participé l'année dernière au concours qui s'adresse aux collégiens et lycéens.

Informations :

<http://www.jefilmelemetierquimeplait.tv>



Organisé par Agefa PME et l'Onisep, le concours **Avenir métiers** invite des classes de collèges, de lycées généraux et technologiques, de lycées professionnels et de CFA à réaliser un document numérique, à partir d'un cas concret et de rencontres avec une entreprise, présentant la façon dont une PME développe un produit ou un service.

Informations : <http://www.onisep.fr/Concours>



Le programme Un jour un métier, initié par **IMS-Entreprendre pour la cité**, permet tous les ans à 1 200 collégiens d'établissements de réseaux d'éducation prioritaire d'être accueillis toute une journée au sein d'une trentaine d'entreprises. Au cours de la journée, des ateliers sont mis en place par les entreprises : recherche de stages, simulation de recrutement, visioconférence (en anglais), ou encore travail thématique sur les différents secteurs de l'entreprise.

Informations : <http://www.imsentreprendre.com/page/un-jour-un-metier>



L'association **Le Réseau national des entreprises pour l'égalité des chances dans l'éducation nationale** permet à des classes de collèges et lycées d'éducation prioritaire de se rendre sur les sites de ses entreprises partenaires pour une visite guidée des locaux avec explication et illustration des métiers qui composent l'entreprise. Informations : <http://www.lereseau.asso.fr/presentation/nos-actions/visites-dentreprises>



Le programme Entreprise en main, imaginé par l'association **Crée ton avenir**, permet aux jeunes de mieux comprendre l'univers économique et professionnel en une journée. Le matin les élèves et leur enseignant participent à des ateliers pour étudier les fondamentaux du fonctionnement d'une entreprise. L'après-midi, une visite d'entreprise est organisée. Crée ton avenir accompagne les enseignants à préparer en classe l'immersion dans le monde professionnel et faciliter le contact avec les entreprises. Une aide à l'encadrement du groupe d'élèves peut aussi être réalisée. Informations : <http://www.cree-ton-avenir.fr>



L'Économie sociale partenaire de l'École de la République (L'Esper) rassemble 45 associations, mutuelles, coopératives et syndicats qui œuvrent dans le monde de l'éducation, de la maternelle à l'université, pour mieux faire connaître l'économie sociale et solidaire (ESS). Ses membres mènent des activités dans les domaines suivants : santé, assurance, banque, médico-social, formation, accompagnement des métiers éducatifs, ... Son réseau de correspondants régionaux est à votre disposition pour faciliter l'organisation de visites d'entreprises de l'économie sociale et solidaire : <http://lesper.fr/lesper/nos-correspondants-en-region>

Exploiter le potentiel pédagogique du stage de 3^e

OBJECTIFS

La séquence d'observation en milieu professionnel, plus communément appelée « stage de 3^e », est un temps fort de la fin de la scolarité obligatoire. Elle constitue l'illustration la plus connue du grand public de la relation École-entreprise.

Ses objectifs ne sont en revanche pas toujours bien compris, notamment par les familles et les entreprises. L'ambition de la séquence d'observation n'est pas tant de permettre aux élèves de confirmer ou d'invalidier une hypothèse d'orientation professionnelle, que d'enrichir leur culture générale citoyenne en leur faisant découvrir :

- le monde économique et professionnel dans sa diversité ;
- un environnement très différent du milieu scolaire, dans une grande autonomie ;
- les réalités concrètes du travail, déconstruisant certains préjugés ;
- les compétences et le savoir-être nécessaires à l'exercice de certains métiers.

Elle contribue à l'acquisition de connaissances et de compétences du domaine 3 du socle commun (la formation de la personne et du citoyen).

Le « stage de 3^e » est aussi l'occasion pour les élèves d'échanger, hors du contexte familial ou scolaire, avec des acteurs du monde de l'entreprise sur leur parcours, leurs expériences et leurs aspirations respectives.

MODALITÉS

Durée : 5 jours (consécutifs ou non)

Obligatoire pour tous les élèves des classes de troisième depuis la rentrée 2005, le stage se déroule, **en situation d'autonomie, dans les entreprises, les associations, les administrations, les établissements publics ou les collectivités territoriales**, aux conditions prévues par le code du travail.

Il donne lieu à des **moments de rencontres avec des collaborateurs, à des phases d'expérimentation par l'élève, ou encore à une présentation générale de la structure** (métiers, fournisseurs, clients, etc.).

Les élèves peuvent, sous le contrôle des personnels responsables de leur encadrement en milieu professionnel, participer à des activités de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil, à des essais ou des démonstrations sans toutefois accéder à quelque machine, produit ou appareil de production que ce soit, ni effectuer les travaux légers autorisés aux mineurs par le Code du travail.

Les élèves et leurs familles sont chargés de la recherche et du choix des lieux des séquences d'observation, mais, en raison de l'hétérogénéité des situations géographiques, économiques et sociales, il est parfois nécessaire de les accompagner dans leurs démarches (*cf. infra*).

Les conditions d'encadrement des élèves en stage doivent être précisées dans une **convention signée entre l'établissement, et l'entreprise ou l'organisme d'accueil en milieu professionnel et les parents**.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

→ Retrouvez l'ensemble des règles applicables à la séquence d'observation en milieu professionnel (âge, encadrement, etc.) : <http://eduscol.education.fr/cid46879/sequence-d-observation-en-classe-de-troisieme.html>

VOTRE RÔLE

→ La préparation en amont

Avec les élèves

Un stage réussi, c'est d'abord un stage qui a été préparé. La simple présence dans une entreprise ne suffit pas à faire comprendre ce qui s'y déroule, et les personnels des structures accueillantes ne peuvent assumer la responsabilité entière de cet accompagnement.

Il est essentiel de préparer vos élèves :

- aux objectifs du stage ;
- aux méthodes de recherche d'une entreprise ou d'un organisme d'accueil ;
- aux codes du monde du travail, si possible grâce à l'intervention d'acteurs de l'entreprise (cf. Action 1) ;
- aux représentations du monde qu'ils vont découvrir ;
- aux outils d'observation (comment collecter les informations, les trier, les hiérarchiser).

Avec les parents d'élèves

Une présentation aux familles des objectifs de la séquence d'observation se révèle également très utile. Un « bon » stage n'est pas nécessairement effectué dans une entreprise « cotée » ou dans un secteur ou métier vers lequel leurs enfants envisagent à terme de pouvoir s'orienter. L'enjeu, pour leurs enfants, est plutôt de découvrir un ou plusieurs univers dont ils n'avaient pas connaissance, tout en gagnant en autonomie et en développant leur capacité à inventer et à prendre des initiatives. Les associations de parents d'élèves peuvent aussi être mobilisées pour développer l'offre de stage.

Avec les entreprises et structures d'accueil

Il est également important de dégager un temps d'échange avec les responsables de l'accueil en milieu professionnel de vos élèves afin de leur présenter les objectifs du stage, d'envisager son déroulement. Il est recommandé de leur suggérer de prévoir, avant l'arrivée de l'élève, un **parcours de découverte des différentes composantes de l'entreprise, se déployant sur les cinq jours du stage.**

→ L'exploitation pédagogique en aval

La rédaction d'un rapport de stage individuel constitue une opportunité de production écrite utile, avec un enjeu de communication important : rendre compte de ce que l'on a observé et appris.

Il peut toutefois exister d'autres modalités d'exploitation pédagogique. Il est par exemple intéressant de prévoir des séquences de restitution orale, en présence d'un ou plusieurs tuteurs et éventuellement de parents d'élèves, devant lesquels vos élèves présenteront leur rapport de stage ou toute autre forme de productions : récits, reportages, mises en scène.

Cette recommandation ne s'inscrit pas dans une optique d'évaluation mais plutôt de valorisation afin d'engager les jeunes dans une prise de recul par rapport à ce qu'ils ont perçu, ou encore les aider à faire le lien entre les apprentissages de l'École et les compétences nécessaires dans l'entreprise. Cette exploitation est l'occasion de donner sens à des concepts que l'élève a découverts tout au long du parcours Avenir depuis la 6^e.

RECOMMANDATIONS

→ Se coordonner avec les autres collèges du même bassin pour éviter une concentration des semaines de stages sur les mêmes périodes de l'année.

La concentration des semaines de stages, observée actuellement sur les mois de décembre et janvier, limite le nombre total de jeunes que les entreprises peuvent accueillir.

Elle génère une « concurrence » entre élèves de différents établissements. Ce phénomène est aggravé par le fait que les périodes considérées correspondent à des moments charnières de la vie des entreprises (clôture annuelle, lancement d'une nouvelle année) durant dans lesquels la disponibilité des collaborateurs est réduite.

Afin d'augmenter la capacité d'accueil des entreprises et sa qualité, il est recommandé aux différents collèges d'un même bassin de veiller à programmer leurs semaines de « stages » de manière concertée et étalée sur l'année à l'exception de certaines périodes réservées aux activités strictement scolaires en raison de la passation du diplôme national du brevet en juin (préparation par les brevets blancs, épreuves orales).

→ **Ne pas considérer la semaine de « stages de 3^e » comme une rupture dans l'année scolaire.**

La séquence d'observation constitue une modalité d'apprentissage différente, souvent inédite dans la scolarité des élèves. Elle ne doit pas être considérée comme une rupture mais comme un temps fort dans les enseignements et pour la mise en œuvre du parcours Avenir.

Il est donc essentiel de la préparer en amont et exploiter en aval (*cf. supra* : « votre rôle »).

INNOVATIONS

La réglementation laisse une grande latitude aux équipes éducatives et à leurs partenaires du monde professionnel pour diversifier les modalités de stage. Des configurations originales pourraient, sous certaines conditions, répondre davantage aux besoins de vos élèves, à vos projets pédagogiques ou aux demandes des entreprises locales.

→ **Innovation n° 1 - les stages partagés multi-entreprises pour démultiplier les expériences et lutter contre les inégalités**
Plutôt qu'un élève soit cinq jours sur un seul

lieu de stage, il est possible de mettre en place dans votre établissement un système fonctionnant selon l'un des modèles suivants : une équipe de deux élèves, alternant chacun deux jours et demi sur deux lieux de stage différents ou encore une équipe de cinq élèves, alternant chacun un jour sur cinq lieux de stages différents. Il s'agira ensuite d'évaluer ce dispositif.

Ce dispositif réduirait la durée passée par les élèves dans chaque entreprise, mais pourrait apporter des avantages sensibles, tout en préservant l'expérience individuelle de l'immersion dans le monde du travail : réduction des inégalités grâce au partage de stages entre élèves ; découverte d'un nombre accru de milieux professionnels ; intégration facilitée dans une démarche pédagogique, exploitable en classe avant (préparation en petits groupes) et après le stage (modalités communes de confrontation et de restitution des observations) ; valorisation de l'esprit d'équipe (responsabilité collective de la recherche de terrains de stage) ; simplification du rôle des professionnels tuteurs.

NB : ce dispositif n'implique aucunement que les élèves aient, chacun, à trouver plusieurs terrains de stage. Il s'agit au contraire d'instaurer un principe de stages partagés entre les élèves.

→ **Innovation n° 2 - les stages en binôme ou petits groupes dans une même entreprise**

Dans la très grande majorité des cas, les stages se font individuellement, alors que le stage de 3^e peut tout à fait se réaliser en binôme ou petits groupes dès lors que la taille de l'entreprise accueillante le permet. Cette configuration modifie considérablement l'expérience vécue par les élèves. Sous réserve d'un encadrement pédagogique renforcé, elle pourrait apporter les avantages suivants : réduction des inégalités grâce au stage en commun ; facilitation de la recherche de stages ; intégration facilitée dans une démarche pédagogique.

DES RESSOURCES DISPONIBLES

→ Retrouver des séquences pédagogiques pour préparer, réguler et exploiter un stage (Onisep) : <http://www.onisep.fr/Espace-pedagogique/Parcours-Avenir/Activites-pour-le-college>

→ Afin de conseiller vos élèves dans leur recherche de stage, vous pouvez :

- aller sur le site de l'Onisep
<http://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Au-college/Classes-du-college/Au-programme-de-la-classe-de-3e/Rechercher-un-stage-de-3e-mode-d-emploi> ou du Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ)
<http://www.cidj.com/dossier/classe-de-3e-trouver-son-stage-de-decouverte>
- leur présenter le programme « 7 étapes pour trouver un stage » (à l'initiative du ministère de l'Économie et des Finances, du Travail et de l'Emploi en partenariat avec la CGPME, Agefa PME, le Canal des métiers et Orange) :
<http://7etapespourtrouverunstage.com>

→ Stage de 3^e et situation de handicap
<http://www.onisep.fr/Toute-l-actualite-nationale/Scolarite-et-handicap/Actus-2012/Octobre-2012/Stages-de-3eme-et-handicap-questions-reponses>

QUI CONTACTER POUR ACCOMPAGNER VOS ÉLÈVES DANS LEUR RECHERCHE DE STAGES ?

→ Si votre établissement est déjà en lien avec une/des entreprise(s) ou des réseaux d'entreprises : en accord avec le chef d'établissement, vous pouvez directement vous adresser à la direction de la/des entreprise(s) concernée(s) en lui/leur proposant d'accueillir un ou plusieurs élève(s) de 3^e en stage.

→ Si votre établissement recherche de nouvelles structures d'accueil : en accord avec le chef d'établissement, vous pouvez vous adresser au pôle de stage de votre territoire, en cours de mise en place par les académies, afin d'accompagner les collèges et lycées dans le développement de l'offre de lieux de stages et de périodes de formation en milieu professionnel.

Pour identifier le **pôle de stage** correspondant à votre territoire, vous pouvez solliciter les points de contact École-entreprise de votre académie : <http://www.cnee.fr/cid95032/contacts-ecole-entreprise.html>

→ D'autres interlocuteurs peuvent vous aider à entrer en relation avec des professionnels en activité susceptibles d'accueillir vos élèves de 3^e pour un stage : voir la fiche « 7 conseils aux établissements pour solliciter les entreprises », p. 36.

DES ACTEURS ASSOCIATIFS QUI S'ENGAGENT



L'association **Le Réseau national des entreprises pour l'égalité des chances dans l'éducation nationale** travaille en étroite collaboration avec ses 82 entreprises membres pour offrir, tout au long de l'année scolaire, des stages de 3^e et d'autres formes de stages de découverte professionnelle aux jeunes de ses 600 établissements scolaires partenaires correspondants soit à leur formation soit à leur projet professionnel.

Informations : <http://www.lereseau.asso.fr/presentation/nos-actions/offres-de-stage>



L'association **Un Stage et après !** est née de la volonté d'accompagner la recherche et la préparation des stages des collégiens de 3^e. Le déroulement se décompose en trois moments clés : avant, pendant et après le stage. Dès septembre, les acteurs de la communauté éducative se rencontrent pour définir les objectifs généraux et les missions de chacun pour adapter le projet au territoire, puis des rencontres ont lieu tout au long de l'année. L'action de l'association est pour l'instant limitée à la région Île-de-France.

Informations : <http://www.usea.fr>



Les programmes Stages en main sont des parcours collectifs d'une semaine d'ateliers encadrés et animés par **Crée ton avenir !!!** dans une ou plusieurs entreprise(s).

L'association enregistre les demandes des établissements scolaires et accompagne les entreprises dans la mise en œuvre du stage : du recrutement des jeunes à l'évaluation des programmes, en passant par la gestion des conventions, la mobilisation des volontaires salariés ou chefs d'entreprise et l'animation des programmes. Informations : <http://www.cree-ton-avenir.fr>



IMS-Entreprendre pour la cité mobilise les entreprises de son réseau pour proposer à des élèves de réaliser leur stage non pas dans une entreprise... mais deux ! Les jeunes se voient offrir la possibilité de découvrir deux contextes professionnels différents, sur une durée de deux jours et demi dans chaque entreprise. Ils vont ainsi observer plusieurs situations professionnelles concrètes proposées par un salarié-tuteur et découvrir différents métiers. Informations : <http://www.imsentreprendre.com/page/stage-interentreprises>

Développer un projet « entrepreneurial » avec vos élèves

OBJECTIFS

Les projets « entrepreneuriaux » – comme par exemple les mini-entreprises, mini-coopératives, les projets associatifs ou tout autre projet collectif en lien avec le monde professionnel – permettent à vos élèves de :

- développer leur esprit d'initiative et leur autonomie ;
- explorer le monde économique de manière active et concrète ;
- s'initier au travail en équipe, à la prise de décision, à la gestion de projet ;
- réfléchir autrement à leur orientation scolaire et professionnelle.

C'est aussi l'occasion de mettre en application les enseignements scolaires : mathématiques (gestion comptable), français (administratif), arts plastiques (communication), économie-gestion (création et reprise d'activité)...

MODALITÉS

Classes concernées : de la classe de 4^e à celle de terminale.

→ La création d'une « entreprise » ou d'une association, par vos élèves dans un but pédagogique

Dans le cadre de l'établissement scolaire, vous accompagnez vos élèves dans la création d'une entreprise fictive qui fonctionne « comme une grande ».

Vous encadrez, sur tout ou partie d'une année scolaire, des élèves devenus des entrepreneurs en herbe dans les différentes étapes de leur projet : idée, étude de marché, organigramme... voire, dans certains cas, conception, production,

mise en service, commercialisation.

Votre action pédagogique peut-être appuyée par un parrain ou une marraine issu(e) du monde professionnel, qui vient apporter ses connaissances, ses compétences et son expérience du monde de l'entreprise à vos élèves.

→ La conception ou la simulation de création/reprise d'entreprises dans le cadre de concours nationaux ou académiques, réalisées également par les élèves avec l'appui de professionnels à vos côtés

VOTRE RÔLE

L'encadrement d'un projet « entrepreneurial » demande un investissement important aux équipes éducatives.

Il vous appartiendra en effet :

- de poser un cadre favorisant une autonomisation progressive des élèves ;
- de planifier les étapes du projet et d'en coordonner la conduite ;
- d'accompagner les élèves en les conseillant, les orientant, et les informant ;
- de favoriser l'implication du parrain ou de la marraine.

DES RESSOURCES DISPONIBLES

- La liste des concours visant à éveiller l'esprit d'entreprise des élèves et des étudiants dans les territoires (Oppe) : <http://www.apce.com/pid14205/concours.html>
- L'exemple du dispositif Schola Ingeniosa porté par l'académie de Toulouse à destination des lycéens : <http://dafpic.ac-toulouse.fr/schola-ingeniosa/>

TÉMOIGNAGES

« Je suis intervenu deux fois auprès des mini-entrepreneurs pour leur donner le *feed-back* qu'un chef d'entreprise aurait donné à ses équipes projets sur des aspects recherche et développement (R&D), *marketing*... Dans 20 ans, ils se serviront tous les jours de leur vie de ce qu'ils ont appris avec la mini-entreprise : travailler ensemble pour faire réussir un rêve. »

Un professionnel, parrain d'une mini-entreprise-EPA

COMMENT MOBILISER LE MONDE PROFESSIONNEL POUR ORGANISER CETTE ACTIVITÉ ?

→ **Si votre établissement est déjà en lien avec une/des entreprise(s) ou des réseaux d'entreprises** : en accord avec le chef d'établissement, vous pouvez directement vous adresser à la direction de la/des entreprise(s) concernée(s) en lui/leur proposant de parrainer/marrainer un projet entrepreneurial porté par vos élèves.

→ **Si votre établissement recherche de nouveaux partenaires au sein du monde économique et professionnel** : en accord avec le chef d'établissement, vous pouvez vous adresser aux points de contacts École-entreprise de votre académie ou de votre département : <http://www.cnee.fr/cid95032/contacts-ecole-entreprise.html>

Ils seront en mesure de :

- vous communiquer des informations complémentaires sur les projets « entrepreneuriaux » et sur l'existence éventuelle de dispositifs locaux (concours, initiatives académiques) ;
- vous accompagner dans vos démarches auprès des entreprises : identification de partenaires potentiels, mises en relation avec les professionnels ;
- vous conseiller sur la conception des actions.

→ **D'autres interlocuteurs peuvent vous aider à identifier des professionnels en activité susceptibles de parrainer ou marrainer des projets « entrepreneuriaux »** : voir la fiche « 7 conseils aux établissements pour solliciter les entreprises », p. 36.

DES ACTEURS ASSOCIATIFS QUI S'ENGAGENT



Entreprendre pour apprendre (EPA)

développe en France les mini-entreprises. Dans le cadre d'un programme dédié, les enseignants et élèves construisent leur projet pas à pas, avec l'aide d'un parrain entrepreneur ou d'un collaborateur d'entreprise et de l'intervenant de l'association EPA. L'enseignant et le parrain issu du monde économique reçoivent tous deux une formation en début d'année scolaire. Les mini-entrepreneurs participent chaque année aux championnats régionaux des mini-entreprises-EPA. En 2014, l'action d'EPA a permis 1 300 créations de mini-entreprises mobilisant 22 000 jeunes et plus de 1 000 parrains entrepreneurs ou salariés.

Informations : <http://www.entreprendre-pour-apprendre.fr/fr/nos-outils/mini-entreprise-epa.html>

Contactez une des 22 associations régionales EPA : <http://www.entreprendre-pour-apprendre.fr/fr/qui-sommes-nous-/epaenfrance.html>



Développé par Babyloan Networks, **Ma classe solidaire** est un dispositif d'accompagnement des professeurs et élèves dans la mise en place de projets de solidarité et/ou d'entrepreneuriat social. Un kit pédagogique de sensibilisation des jeunes aux volets économiques et sociaux du développement durable est à votre disposition.

Informations : <http://www.maclassestsolidaire.org/le-projet-ma-classe-solidaire/presentation/>



Le parcours **J'apprends l'entreprise** développé par BGE (réseau national d'appui aux entrepreneurs) est une action qui permet de faire vivre, durant l'année scolaire, à des groupes de jeunes, avec l'appui des enseignants, un parcours condensé conduisant à la création d'une entreprise fictive. Les sessions sont animées par un conseiller en création d'entreprise de BGE. Des périodes intersessions, animées par les enseignants, permettent aux équipes d'élèves d'avancer sur leur projet. Le conseiller BGE et le professeur travaillent en étroite collaboration tout au long de l'année.

Informations : <http://www.bge.asso.fr/>

Faire participer vos élèves à un forum des métiers

OBJECTIFS

À l'instar des témoignages de professionnels en classe (*cf. Action 1*), les forums des métiers contribuent à éclairer les élèves dans la construction de leurs projets scolaires et professionnels : découverte des métiers et des formations, ouverture sur de nouveaux horizons, etc.

Pour les élèves en fin de collège ou de lycée, les forums des métiers permettent également de nouer des premiers contacts avec des professionnels en activité, susceptibles de les accueillir ensuite en stage (séquence d'observation de 3^e, stage post-bac) ou dans le cadre d'une formation en alternance (période de formation en milieu professionnel).

MODALITÉS

→ Vous organisez un forum des métiers en vue duquel vous sollicitez la participation d'entrepreneurs, artisans, ingénieurs, salariés ou encore d'acteurs de l'économie sociale et solidaire en vue de répondre aux questions des élèves sur :

- leur(s) profession(s) ;
- leur parcours de vie ;
- les études qui les ont amenés à exercer leur métier ;
- ainsi que la réalité du monde du travail et de ses codes.

Classes concernées : de la 4^e à la terminale

Pour éviter de démultiplier les sollicitations du monde professionnel mais aussi parce que

sa préparation génère une charge de travail non négligeable, un **forum des métiers gagne à être organisé par plusieurs établissements au niveau du bassin d'éducation**. Le concours des associations de parents d'élèves peut également être très utile.

Selon l'opportunité, les élèves peuvent être accompagnés de leurs parents ou non.

→ Vous pouvez également permettre à vos élèves de participer à des forums des métiers organisés en dehors de votre établissement, notamment par l'Onisep.

VOTRE RÔLE

Pour être pleinement utiles aux élèves, ces forums des métiers doivent donc :

- faire l'objet d'un travail de **concertation** avec les professionnels associés ;
- être **préparés en classe avec vos élèves** (objectifs, liste de questions, etc.) ;
- être **exploités** en classe après le forum.

DES RESSOURCES DISPONIBLES

- Intervenants extérieurs en milieu scolaire : objectifs, typologie, rôle de l'enseignant (Dgesco) : <http://eduscol.education.fr/cid50693/intervenants-exterieurs-en-milieu-scolaire.html>
- Exemple de kit de préparation des élèves à un forum des métiers (Onisep – région Centre) : <http://www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Centre/Dossiers/Forums-salons-de-l-orientation-et-portes-ouvertes/Kit-de-preparation-des-eleves>

COMMENT MOBILISER LE MONDE PROFESSIONNEL POUR ORGANISER CETTE ACTIVITÉ ?

→ **Si votre établissement est déjà en lien avec une/des entreprise(s) ou des réseaux d'entreprises** : en accord avec le chef d'établissement, vous pouvez directement vous adresser à la direction de la/des entreprise(s) concernée(s) en lui/leur faisant part de votre intérêt pour que des professionnels en activité dans sa /leur structure participent à un forum des métiers.

→ **Si votre établissement recherche de nouveaux partenaires au sein du monde économique et professionnel** : en accord avec le chef d'établissement, vous pouvez vous adresser aux points de contacts École-entreprise de votre académie ou de votre département : <http://www.cnee.fr/cid95032/contacts-ecole-entreprise.html>

Ils seront en mesure de :

- vous communiquer des informations complémentaires sur les forums des métiers (modalités d'organisation, existence d'autres initiatives proches de votre établissement, etc.) ;
- vous accompagner dans vos démarches auprès des entreprises : identification de partenaires potentiels, mises en relation avec les professionnels.

→ **D'autres interlocuteurs peuvent vous aider à entrer en relation avec des professionnels en activité susceptibles de participer à un forum des métiers** :

voir la fiche « 7 conseils aux établissements pour solliciter les entreprises », p. 36.

DES ACTEURS ASSOCIATIFS QUI S'ENGAGENT



Afin de faciliter l'organisation d'un forum des métiers, l'association **Le Réseau national des entreprises pour l'égalité des chances dans l'éducation nationale** met en relation les équipes pédagogiques de collèges et lycées d'éducation prioritaire et des salariés/chefs d'entreprises volontaires. Informations : <http://www.lereseau.asso.fr/presentation/nos-actions/interventions-de-professionnels/>



L'association **Les Entretiens de l'Excellence** organise des demi-journées de rencontres et d'échanges avec des professionnels au bénéfice de collégiens et lycéens, de la 4^e à la terminale, plus particulièrement issus des diversités sociales, territoriales et ethniques. Ces événements permettent aux élèves de rencontrer, sous forme d'ateliers thématiques, des professionnels d'horizons variés, ayant réussi des parcours exemplaires et pour la plupart issus des mêmes milieux qu'eux. Informations : <http://www.lesentretiens.org/>

Permettre à des élèves d'être parrainés ou marrainés par un(e) professionnel(le)

OBJECTIFS

Promouvoir la diversité des talents est un défi constant pour le système éducatif. Le parrainage ou marrainage – également appelé mentorat, coaching ou tutorat – vise à aider des jeunes à se construire un parcours scolaire et professionnel à la hauteur de leur potentiel, dans une optique d'ascenseur social et de promotion de l'égalité des chances ou encore de lutte contre le décrochage scolaire, en soutien et complément à l'action menée par les équipes éducatives.

MODALITÉS

→ Le parrainage individuel

Nécessitant pour être efficace la construction d'une relation privilégiée entre un jeune et un professionnel (salarié, entrepreneur, cadre, etc.) extérieur au monde éducatif ou familial, le parrainage individuel est un engagement exigeant pour le professionnel : rencontres régulières parrain/filleul, rendez-vous occasionnels avec les responsables pédagogiques et/ou la famille du jeune, disponibilité par mail ou téléphone. Les responsabilités du parrain ou de la marraine vis-à-vis de son filleul sont, en règle générale, les suivantes :

- l'accompagner et le conseiller dans la construction de ses choix d'orientation scolaire, universitaire et professionnel, en veillant à le libérer de toute forme d'autocensure ;
- partager avec lui son expérience professionnelle et son parcours au sein du

système éducatif ;

- le familiariser avec le monde de l'entreprise ;
- lui ouvrir son réseau professionnel.

→ Le tutorat collectif (petits groupes ou classe)

Il prend souvent la forme d'ateliers thématiques, avec un objet déterminé :

- aide à la rédaction de CV et à la recherche de stages ou d'emplois ;
- sensibilisation aux codes de l'entreprise ;
- préparation au premier entretien professionnel et exercices de simulation (stage, embauche).

VOTRE RÔLE

Dans le cadre d'un parrainage individuel, il est important que vous puissiez :

- **participer à l'identification du/des élèves bénéficiaires** du dispositif ;
- **échanger en amont** avec le/la futur parrain/marraine, puis de manière occasionnelle ;
- **échanger en amont** avec les parents pour leur expliquer le sens de la démarche ;
- **discuter régulièrement avec l'élève** de ce qu'il retire de cette expérience et s'assurer que cela répond à ses attentes.

Concernant les actions de tutorat collectif, les interventions doivent :

- faire l'objet d'un travail de **concertation** entre le professionnel et vous-même ;
- être **préparées en classe avec vos élèves** (objectifs, liste de questions, etc.) ;
- se dérouler **en votre présence** ;
- être **exploitées** en classe après le témoignage.

TÉMOIGNAGES

« J'ai eu l'occasion d'accompagner sur plusieurs mois un jeune : c'était une rencontre forte. Au début, il était intimidé, mais au fur et à mesure, par des discussions notamment autour de mon parcours qui n'était pas linéaire, je lui ai fait comprendre qu'à son âge, toutes les portes lui étaient encore ouvertes. »

Dominique B., cadre de banque (Réseau des salariés solidaires, Afev)

COMMENT MOBILISER LE MONDE PROFESSIONNEL POUR ORGANISER CETTE ACTIVITÉ ?

→ **Si votre établissement est déjà en lien avec une/des entreprise(s) ou des réseaux d'entreprises** : En accord avec le chef d'établissement, vous pouvez directement vous adresser à la direction de la/des entreprise(s) concernée(s) en lui/leur proposant de solliciter leurs équipes pour parrainer/marrainer un élève à titre individuel ou effectuer une action de « coaching » dans le cadre d'un atelier.

→ **Si votre établissement recherche de nouveaux parrains ou marraines au sein du monde économique et professionnel** : en accord avec le chef d'établissement, vous pouvez vous adresser aux points de contacts École-entreprise de votre académie ou de votre département. Vos interlocuteurs seront en mesure de :

- vous communiquer des informations complémentaires sur les actions de tutorat individuel et collectif ;
- vous accompagner dans vos démarches auprès des entreprises : identification de partenaires potentiels, mises en relation avec les professionnels.

Pour identifier les points de contact École-entreprise de votre académie : <http://www.cnee.fr/cid95032/contacts-ecole-entreprise.html>

→ **D'autres interlocuteurs peuvent vous aider à identifier des professionnels en activité susceptibles de parrainer ou marrainer des élèves** : voir la fiche « 7 conseils aux établissements pour solliciter les entreprises », p. 36.

DES ACTEURS ASSOCIATIFS QUI S'ENGAGENT



Créée en 2010, **Capital Filles** mobilise aujourd'hui plus de 750 professionnelles pour accompagner des jeunes filles relevant des politiques de la ville et de l'éducation prioritaire dans la construction de leur projet professionnel. Alternant des ateliers de tutorat collectifs et un tutorat individuel assuré par des marraines volontaires issus du monde de l'entreprise, l'action de Capital Filles est présente dans 20 académies et s'étend progressivement à l'ensemble du territoire national. Informations : <http://www.capitalfilles.fr/>

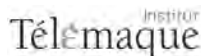


Créée en 2005, l'association **Passeport Avenir** accompagne, avec les entreprises, les jeunes des milieux modestes dans leurs parcours scolaires et professionnels. Passeport Avenir met en place des ateliers de sensibilisation et de préparation aux études supérieures à destination des lycéens de classes de 1^{re} et terminale des voies professionnelle et technologiques. Ces ateliers sont animés par des étudiants et des collaborateurs d'entreprises. Ils se déroulent dans les lycées et peuvent être complétés par des visites organisées sur les sites techniques des entreprises mobilisées. Informations et inscriptions : <http://www.passeport-avenir.com/>



L'association **Jeunesse et Entreprises** mobilise des acteurs bénévoles du monde professionnel pour animer des ateliers de tutorat collectif : préparation des jeunes au premier entretien professionnel (embauche,

stage), codes de l'entreprise, etc. Informations : <http://www.jeunesse-entreprises.com/>



Créé en 2005, l'institut **Télémaque** accompagne individuellement et sur la durée des jeunes méritants et motivés issus de milieux défavorisés. Du collège au baccalauréat, ces jeunes sont tutorés par un salarié volontaire d'une entreprise partenaire (quelles que soient sa fonction et son ancienneté dans l'entreprise) et un référent pédagogique membre de l'établissement scolaire. Tous deux ont pour mission d'ouvrir ces jeunes sur l'extérieur et de les accompagner dans leurs choix en vue de préparer leur avenir. Informations : <http://www.institut-telemaque.org/>



L'**Association de la fondation étudiante pour la ville** (Afev) a mis en place le réseau des salariés solidaires qui permet à un jeune d'être parrainé par un professionnel volontaire. Les salariés solidaires peuvent choisir entre différents niveaux d'implication et bénéficient localement d'un suivi dispensé par les équipes de l'Afev dans le cadre de leur action auprès des jeunes, en complémentarité de celle menée par les étudiants de l'association. Informations : <http://www.afev.org>



L'association **Proxité** mobilise depuis 2002 des bénévoles actifs dans le monde du travail et des entreprises pour parrainer de manière individuelle des jeunes des quartiers populaires, et les accompagner dans leur scolarité, leur orientation et leur insertion. L'action de Proxité se limite à l'Île-de-France. Informations : <http://www.proxite.com/>

Visiter des entreprises

OBJECTIFS

Une visite d'entreprise constitue, pour les membres des équipes éducatives, un moment privilégié de rencontre et d'échange avec des acteurs du monde économique et professionnel.

Que vous soyez chef d'établissement, chef de travaux d'un lycée professionnel, enseignant en collège ou lycée des voies générale, professionnelle et technologique, conseiller principal d'éducation, ou encore conseiller d'orientation-psychologue, réaliser une visite d'entreprise vous donnera notamment l'occasion de :

- mieux appréhender la réalité des métiers et leur évolution ;
- mieux identifier les compétences que les acteurs du monde économique mobilisent au quotidien : savoirs fondamentaux, capacité à innover et à travailler dans un collectif, maîtrise de langues étrangères, savoir-être, culture scientifique et technique, etc. ;
- approfondir votre connaissance de la vie de l'entreprise et du monde économique dans sa diversité ;
- identifier des pistes de développement d'activités pédagogiques au bénéfice direct des élèves dans le cadre du parcours Avenir.

MODALITÉS

Vous visitez une entreprise, seul ou accompagné(e) de collègues, hors la présence de vos élèves.

Durée : entre 2 heures et une journée, à convenir en fonction de la taille de l'entreprise et la disponibilité de chacun.

ESSAYEZ LES VISITES CROISÉES PROFESSEUR-PROFESSIONNEL

Vous êtes accueilli(e) pendant une demi-journée dans une entreprise ? Pourquoi alors ne pas accueillir en retour un dirigeant d'entreprise une demi-journée dans un collège ou un lycée ? C'est le principe même des visites croisées professeur-professionnel – parfois appelées échange Vis ma vie – qui se sont développées ces dernières années pour permettre d'aller plus loin dans le rapprochement des acteurs de l'éducation et de l'économie et la compréhension réciproque.

TÉMOIGNAGES

« Nos objectifs principaux sont d'augmenter les connaissances des professeurs sur les activités de notre entreprise et sur nos différents métiers afin que ces derniers puissent donner du sens à l'enseignement des sciences au collège et au lycée. Les professeurs du secondaire et les personnels de l'éducation nationale sont les vecteurs incontournables entre les jeunes et les entreprises, et peuvent mieux appréhender les questions de leurs élèves en ayant visité nos sites industriels et compris nos applications et les métiers dont nous avons besoin à ce jour. »

Un responsable d'un groupe industriel (programme Professeurs en entreprise, fondation C. Génial)

COMMENT ÊTRE ACCUEILLI(E) DANS LE CADRE D'UNE VISITE D'ENTREPRISE ?

→ **Si vous avez déjà un accord de principe d'un chef d'entreprise** : vous pouvez présenter votre projet à votre supérieur hiérarchique et demander un ordre de mission.

→ Si vous recherchez des entreprises susceptibles de vous accueillir

- Au niveau national



Le Centre d'études et de recherches sur les partenariats avec les entreprises et les professions (Cerpep) conçoit des **visites collectives d'une journée voire d'une demi-journée** en entreprise sur tout le territoire national pour tous les enseignants, les conseillers d'orientation-psychologues, les chefs d'établissement et les inspecteurs. L'offre est conçue en relation avec les inspecteurs généraux et territoriaux de toutes les disciplines.

Consultez le catalogue Cerpep sur le site <http://www.cerpep.education.gouv.fr>, et inscrivez-vous sur Gaïa ou envoyez votre inscription par mail (dossier d'inscription téléchargeable) : cerpep-gaia@education.gouv.fr. Période d'inscription ouverte généralement du début décembre à la mi-janvier chaque année.

- Au niveau académique

Vous pouvez vous adresser aux points de contact École-entreprise de votre académie ou de votre département : <http://www.cnee.fr/cid95032/contacts-ecole-entreprise.html>.

Ils seront en mesure de :

- vous communiquer des informations complémentaires d'ordre administratifs et logistiques sur les visites d'entreprise à destination des enseignants ;
- vous accompagner dans vos démarches auprès des entreprises : identification de partenaires potentiels, mises en relation avec les professionnels.

D'autres interlocuteurs peuvent vous aider à entrer en relation avec des professionnels : voir la fiche « 7 conseils aux établissements pour solliciter les entreprises », p. 36.

DES ACTEURS ASSOCIATIFS QUI S'ENGAGENT



La fondation **C.Génial** (reconnue d'utilité publique) propose chaque année le programme Professeurs en entreprise. Cette opération permet aux professeurs et autres cadres de l'éducation nationale de visiter des sites de recherche et de développement et de production sur toute la France en présence de responsables scientifiques et d'ingénieurs pour des échanges approfondis. En 2014, réunissant 69 entreprises, le programme Professeurs en entreprise a permis à plus de 1000 enseignants et autres acteurs de l'éducation issus de 20 académies de visiter des entreprises des domaines scientifiques et techniques. Informations et inscriptions : <http://www.cgenial.org/82-nos-actions/84-professeurs-en-entreprise>

Effectuer un stage en entreprise

OBJECTIFS

À l'instar de la visite d'entreprise (cf. Action 7), les stages en entreprise s'adressent à l'ensemble des équipes éducatives, toutes disciplines confondues. Ils visent à permettre l'approfondissement de vos connaissances de la diversité des métiers et du monde du travail, mais aussi de mieux identifier les compétences que les entreprises mobilisent au quotidien.

Les stages présentent en outre l'avantage considérable de vous donner un temps accru pour :

- appréhender l'organisation, le fonctionnement interne et échanger avec les professionnels de l'entreprise ;
- envisager l'opportunité de partenariats pédagogiques entre l'entreprise qui vous accueille et votre établissement scolaire ;
- faire connaître en retour à vos interlocuteurs le monde éducatif et déconstruire des stéréotypes réciproques ;
- approfondir et actualiser vos connaissances et compétences disciplinaires (particulièrement pour les professeurs de technologie en collège ou des voies professionnelle et technologique en lycée).

MODALITÉS

Vous êtes accueilli(e), seul ou avec d'autres enseignants (ou tout autre membre de l'équipe pédagogique) – sans vos élèves – dans une entreprise ou milieu professionnel de votre choix.

Durée : en règle générale, entre deux jours et deux semaines, à convenir en fonction des besoins et contraintes de chacun.

Pour les professeurs d'économie-gestion et de sciences et techniques industrielles, des stages longs d'un an sont possibles.

TÉMOIGNAGES

« Vivre la réalité de terrain et se confronter au monde professionnel est très important pour nous. Notre argumentation sera plus concrète et notre parole aura plus de poids auprès des jeunes. »

Une enseignante (programme Prof en entreprise, fondation Croissance responsable)

« Le stage fut une vraie bouffée d'air frais pour nous, enseignants. Nous parlons beaucoup des entreprises sans y avoir nous-même travaillé. On a vraiment eu l'impression d'être au cœur de l'entreprise. Ce stage va me permettre d'illustrer des points du programme (stratégie des entreprises, organisation du travail, politiques des prix...). »

Anne B., professeur de sciences économiques et sociales, académie de Versailles (stagiaire dans un groupe automobile, programme Enseignants-entreprise, Institut de l'entreprise)

QUI CONTACTER POUR EFFECTUER UN STAGE EN ENTREPRISE ?

➔ Si vous recherchez des entreprises susceptibles de vous accueillir



Le Centre d'études et de recherches sur les partenariats avec les entreprises et les professions (CERPEP) conçoit des **stages collectifs en entreprise sur tout le territoire**

national pour tous les enseignants, les conseillers d'orientation-psychologues, les chefs d'établissement et les inspecteurs. L'offre est conçue en relation avec les inspecteurs généraux et territoriaux de toutes les disciplines.

Consultez le catalogue Cerpep sur le site <http://www.cerpep.education.gouv.fr>, et inscrivez-vous sur Gaïa ou envoyez votre inscription par mail (dossier d'inscription téléchargeable) : cerpep-gaia@education.gouv.fr. Période d'inscription ouverte généralement du début décembre à la mi-janvier chaque année.

➔ **Si vous avez déjà un accord de principe d'un chef d'entreprise, deux solutions s'offrent à vous :**

- présenter votre projet à votre supérieur hiérarchique et demander un ordre de mission ;
- utiliser le dispositif Stages à la carte mis en place par le Cerpep : <http://eduscol.education.fr/cid84659/stages-a-la-carte.html>

Les stages à la carte sont des stages que les enseignants trouvent et négocient eux-mêmes avec une organisation en rapport avec leurs enseignements. Le Cerpep après étude d'un dossier de demande de validation du stage par l'enseignant (dossier à télécharger et renvoyer par mail ou par courrier) accompagne l'enseignant dans l'organisation administrative du stage. Lorsque le Cerpep a validé la pertinence du stage, un accord est passé avec l'entreprise, et il est demandé à l'enseignant à l'issue de sa période d'immersion, de rédiger un rapport synthétique de 3 pages qui permettra au Cerpep de reconnaître le stage comme une formation valorisante dans son parcours professionnel.

DES ACTEURS ASSOCIATIFS QUI S'ENGAGENT



Placée sous l'égide de l'Institut de France, la **fondation Croissance Responsable**, créée en 2010, a mis en place le programme Prof en entreprise qui propose des stages découverte de 3 jours aux professeurs de collèges et de lycées, ainsi qu'aux conseillers d'orientation dans les 180 entreprises participantes. Deux sessions sont organisées chaque année, à l'automne et au printemps, en partenariat avec l'éducation nationale. Depuis 2012, près de 500 enseignants ont effectué un stage en entreprise.

Informations et inscriptions :

<http://www.croissance-responsable.fr/prof-en-entreprise/>



L'**Institut de l'entreprise** propose le programme Enseignants-Entreprises qui offre, prioritairement aux enseignants de sciences économiques et sociales (SES), la possibilité de passer une ou plusieurs journées dans une entreprise installée au plus près de leur bassin de formation.

Informations et inscriptions :

<http://www.institut-entreprise.fr/contacter-linstitut>

D'autres outils à votre disposition

L'Onisep met à votre disposition des outils et des ressources pour vous aider à mettre en place le parcours Avenir et accompagner les élèves dans l'élaboration de leur projet de formation et d'orientation.

L'APPLICATION FOLIOS



Utilisable à plusieurs niveaux par différents acteurs (élèves, enseignants, famille, partenaires), l'application Folios est actuellement en cours de déploiement sur l'ensemble des académies. Folios constitue une réponse adaptée au service des parcours éducatifs (et notamment du parcours Avenir), en permettant à chaque élève de conserver les traces de ses apprentissages et de ses expériences, d'une année sur l'autre et d'une action à l'autre, afin de prendre conscience de son cheminement et de construire son parcours.

En savoir plus : <http://www.onisep.fr/Espace-pedagogique/Folios/Folios-au-service-de-tous-les-parcours-educatifs> ou contactez la délégation régionale de l'Onisep de votre académie.

Un module de formation à Folios destiné aux équipes éducatives, actuellement en cours d'actualisation, sera prochainement disponible sur la plateforme M@gistère : <https://magistere.education.fr/>

DES RESSOURCES DÉDIÉES

L'Onisep conçoit pour les équipes éducatives des ressources pédagogiques :

- variées, sous la forme d'activités de classe (directement utilisables et adaptables en fonction de vos besoins) ou de documents d'information (guides d'orientation, diaporamas...) ;
- adaptées à chaque niveau de classe, selon un calendrier prévisionnel, ou encore en vue d'accompagner les élèves à besoins éducatifs particuliers, notamment en situation de handicap.

L'ensemble de ces documents est disponible en ligne : <http://www.onisep.fr/Espace-pedagogique#Parcours-Avenir>

D'autres exemples de ressources, produites en académie, ont été recensés par la direction générale de l'enseignement scolaire en vue d'aider les équipes éducatives dans la mise en œuvre du parcours Avenir auprès de leurs élèves : <http://eduscol.education.fr/cid54908/ressources-pour-le-parcours-avenir.html>

DES KITS PÉDAGOGIQUES

L'Onisep conçoit d'autres formes de ressources pour le parcours Avenir élaborées en partenariat avec les branches, les associations et les fédérations professionnelles. Il s'agit de kits pédagogiques thématiques, permettant aux enseignants d'accompagner leur classe dans la découverte des secteurs professionnels et des formations.

Ces kits proposent des ressources en téléchargement, ou construites sous la forme de modules Web, pour un usage en ligne. Ils couvriront progressivement l'ensemble des champs professionnels : métiers d'arts, de l'agriculture, de l'industrie, des sciences, du transport aérien, etc. Elles sont présentées ici : <http://www.onisep.fr/Espace-pedagogique>

DES OUTILS POUR DÉCOUVRIR LES MÉTIERS AUTREMENT

Pour amener vos élèves à approfondir leur réflexion à partir de l'exploration de leurs centres d'intérêts, l'Onisep propose une série de quiz ou d'outils dédiés.

Le quiz « Quels métiers pour moi ? » permet de leur apprendre à mieux se connaître et à prendre conscience des liens entre centres d'intérêts et découverte du monde économique et professionnel :

<http://www.onisep.fr/Decouvrir-les-metiers/Des-metiers-selon-mes-gouts/Quiz-quels-metiers-pour-moi>

L'Onisep met également chaque semaine en lumière des métiers ciblés par secteur d'activités, en lien avec les débats ou les questions d'actualité (par exemple, éducation au développement durable et préparation de la Cop21) : <http://www.onisep.fr/Decouvrir-les-metiers#Des-metiers-par-secteur>



En proposant différents modes d'accès aux métiers (par thèmes, par liste alphabétique de métiers, par domaines de formation et par niveaux d'études), « Flash métiers » vous permet de conduire les élèves à une démarche exploratoire ludique, dans le cadre de la découverte du monde professionnel et des parcours de formation. Les équipes éducatives peuvent inciter les jeunes à préciser leurs goûts, à approfondir leurs recherches sur les métiers et les formations, éléments clés dans leur projet d'orientation : <http://flashmetiers.onisep.fr/>

En prenant le parti d'engager les élèves dans des projets collaboratifs, l'Onisep organise chaque année, en association avec des représentants du monde professionnel, des concours pédagogiques destinés à faciliter la découverte du monde économique et professionnel. Les thématiques d'inclusion sociale et d'égalité entre les femmes et les hommes sont systématiquement valorisées dans les productions des élèves : <http://www.onisep.fr/Espace-pedagogique/>

UN SITE POUR LUTTER CONTRE LES STÉRÉOTYPES



Pour lutter contre les stéréotypes et agir en faveur de la mixité des filières de formations et des métiers, le dossier « Objectif Égalité » propose des références, des contacts, des ressources et idées d'actions à mettre en place : <http://objectifegalite.onisep.fr/>

UN DISPOSITIF PERSONNALISÉ EN LIGNE POUR VOS ÉLÈVES



« Mon orientation en ligne » est un service gratuit d'aide à l'orientation proposé par l'Onisep. Il permet d'informer les élèves et de leur apporter des réponses personnalisées à toutes leurs questions sur les formations, les métiers et les débouchés.

Les conseillers/ères de « Mon orientation en ligne » répondent aux jeunes, du lundi au vendredi (10 - 20 h) par mail, tchat et téléphone :

<http://www.monorientationenligne.fr>

Ils sont également à l'écoute de tous les médiateurs de l'information pour l'orientation (équipes éducatives et personnels d'orientation).

UNE BASE D'OUTILS ET DE PRATIQUES POUR DÉVELOPPER L'ESPRIT D'ENTREPRENDRE

En partenariat avec l'éducation nationale et l'Agence pour la création d'entreprises (APCE, devenue récemment l'agence France entrepreneur), l'Observatoire des pratiques pédagogiques en entrepreneuriat (Oppe) met deux outils à la disposition des enseignants :

→ Une base de pratiques pédagogiques :

<http://www.apce.com/pid274/recherche-d-une-action-ou-d-un-etablissement.html>

➔ Une boîte à outils pédagogiques sur le développement de l'esprit d'entreprendre :

<http://www.apce.com/pid279/base-de-donnees-d-outils.html>

DES SUPPORTS POUR FAIRE DÉCOUVRIR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



Pour mieux faire connaître la diversité du monde économique et professionnel, le programme Jeun'ESS, en partenariat avec le CNCRES et l'Esper, met à la disposition de tous une boîte à outils de sensibilisation des jeunes à l'économie sociale et solidaire, construite à partir d'un référencement en continu des supports déjà créés et utilisés : <http://www.jeun-ess.fr/boite-a-outils/>

LES PUBLICATIONS DE L'AFDET

L'Association française pour le développement de l'enseignement technique (Afdet) édite une revue trimestrielle *L'Enseignement technique* qui comporte un dossier central « Choisir un métier » dédié chaque trimestre aux métiers et formations d'un secteur économique donné (ex. : les métiers d'art, les métiers de la gestion administrative, les métiers de la construction navale, les métiers de l'industrie aéronautique et spatiale, les métiers des industries chimiques...).

L'Afdet met également à disposition sur son site afdnet.org, en téléchargement des vidéos de témoignages de jeunes et d'adultes sur leur parcours d'orientation et professionnel.

Les temps forts de la relation École-entreprise

La relation École-entreprise se construit toute l'année, mais il existe des temps privilégiés dans lesquels les activités peuvent se déployer, notamment :

→ DÉBUT MARS

LA SEMAINE DE SENSIBILISATION À L'ENTREPREUNARIAT FÉMININ

La Semaine de sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat féminin a pour objectif de sensibiliser les 13-25 ans à l'entrepreneuriat féminin au travers de témoignages, d'échanges, de rencontres entre des jeunes et des femmes entrepreneures et de conférences sur l'entrepreneuriat féminin.

Informations : <http://www.semaine-entrepreneuriat-feminin.com>

→ MI-MARS

LA SEMAINE DE L'INDUSTRIE

Lors de la Semaine de l'industrie, de nombreuses manifestations sont organisées au niveau local et national : journées portes ouvertes en entreprise, forums des métiers, ateliers pédagogiques sur sites scolaires, jeux concours sur l'industrie, conférences, débats... En 2016, la 6^e édition de la Semaine de l'industrie se tiendra du lundi 14 au 20 mars.

Informations : <http://www.entreprises.gouv.fr/semaine-industrie>

→ MI-MARS

LA SEMAINE DE LA COOPÉRATION À L'ÉCOLE

Depuis 2002, la Semaine de la coopération à l'École sensibilise les élèves et les enseignants aux valeurs et aux principes de la coopération dans l'entreprise et à l'École en organisant des rencontres, des échanges avec des dirigeants, élus et salariés d'entreprises coopératives et en proposant des moments de découverte des principes de l'économie sociale et solidaire, des expérimentations de gouvernance démocratique et des moments

de pédagogie coopérative dans les classes. La 14^e Semaine de la coopération à l'École aura lieu du 14 au 19 mars 2016.

Informations : <http://www.occe.coop/federation/nos-actions/semaine-de-la-cooperation-a-lecole>

→ MI-MAI

LA SEMAINE NATIONALE DE L'APPRENTISSAGE

La Semaine nationale de l'apprentissage est une action de promotion et de valorisation de l'apprentissage associée à des actions de terrain pour donner à chaque jeune une chance d'apprendre un métier et pour offrir à chaque entreprise l'opportunité d'accueillir un jeune.

Informations : <http://sna-2015.france-apprentissage.com>

→ 3^e SEMAINE DE NOVEMBRE

LA SEMAINE ÉCOLE-ENTREPRISE

La Semaine École-entreprise est l'occasion de sensibiliser les collégiens et lycéens au monde de l'entreprise. Cet événement permet de valoriser et promouvoir les échanges entre les entreprises et le monde éducatif.

Informations : <http://www.education.gouv.fr/cid56498/semaine-ecole-entreprise.html>

Mettez également à profit

LA JOURNÉE DE DÉCOUVERTE DU MONDE PROFESSIONNEL

Depuis l'année scolaire 2014-2015, les collèges et lycées doivent organiser chaque année une journée entièrement consacrée à la découverte du monde professionnel.

Pour prendre connaissance de la date retenue par votre académie, renseignez-vous auprès de vos points de contact École-entreprise :

<http://www.cnee.fr/cid95032/contacts-ecole-entreprise.html>

7 conseils aux établissements pour solliciter les entreprises

Pour réussir la mise en place du parcours Avenir décrite dans ce guide, les collèges et lycées vont être amenés à développer des contacts nombreux avec le monde économique. Voici une liste indicative et non exhaustive de conseils, pensée tout particulièrement pour les chefs d'établissement qui souhaiteraient solliciter le concours d'acteurs professionnels en vue de développer des activités École-entreprise.

MOBILISER LES PARENTS D'ÉLÈVES

Les parents d'élèves constituent souvent les premiers facilitateurs de la relation École-entreprise. Lorsque vous construisez vos projets d'activités pour la réalisation du parcours Avenir, leur concours – en tant qu'acteur du monde professionnel – peut se révéler un précieux sésame.

S'ADRESSER AUX SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

→ Les points de contact « École-entreprise » définis par votre académie

Des points de contact École-entreprise (cellule Ecole-entreprise, Dafpic, Daet, CSAIO, inspecteurs) ont été désignés par chaque académie pour faciliter la mise en relation des établissements scolaires et des acteurs du monde économique et professionnel : <http://www.cnee.fr/cid95032/contacts-ecole-entreprise.html>

Ces points de contacts seront en mesure de vous communiquer des informations complémentaires sur chaque action-clé École-entreprise mais aussi de vous accompagner dans vos démarches auprès du monde professionnel : conseils sur la

conception des actions, identification de partenaires potentiels, mises en relation avec les professionnels.

Ils pourront également, selon vos besoins et votre territoire, vous mettre en lien avec :

- **le réseau des partenaires économiques de votre académie** : les rectorats nouent des partenariats territoriaux avec des entreprises, organismes et organisations professionnelles (syndicales, patronales) à même d'apporter leur concours à vos projets ;
- **d'autres acteurs territoriaux de la relation École-entreprise** : coordonnateur de pôles de stages, animateurs des comités locaux École-entreprise (CLEE), conseillers de l'enseignement technologique (CET), des ingénieurs pour l'École.

→ Les Centres d'information et d'orientation (CIO)

Dans les centres d'information et d'orientation (CIO) répartis sur le territoire, les directeurs de CIO et les conseillers d'orientation-psychologue accueillent gratuitement élèves, étudiants et adultes. Ils travaillent dans les établissements scolaires et dans l'enseignement supérieur pour accompagner les jeunes dans leur projet d'orientation. Ils contribuent, avec les équipes éducatives, à l'élaboration des projets de découverte du monde professionnel et apportent leur expertise sur la connaissance des métiers, des formations en lien avec le développement des élèves. Ils peuvent s'appuyer sur les partenariats établis par le CIO, notamment avec les structures d'aide à l'insertion, pour faciliter les prises de contact avec les professionnels.

→ Au niveau national : le Centre d'études et de recherches sur les partenariats avec les entreprises et les professions (Cerpep)



Le Cerpep dispose d'un important réseau de partenaires qu'il peut mobiliser pour organiser des visites et des stages collectifs en entreprise sur tout le territoire national à destination des enseignants de toutes les disciplines, les conseillers d'orientation-psychologues, les chefs d'établissement et les inspecteurs.

Informations et inscriptions :

<http://www.cerpep.education.gouv.fr>

IDENTIFIER LES PROFESSIONNELS PARMI LA LISTE DES ENGAGÉS DANS LA RÉSERVE CITOYENNE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Mise en place depuis janvier 2015, la réserve citoyenne de l'éducation nationale diversifie les formes d'engagement individuel envers l'École de la République. Elle vous permet de **faire appel plus facilement à des intervenants extérieurs disponibles pour participer à des activités dans et en dehors de l'École**. Depuis son lancement début 2015, beaucoup de professionnels en activité ont fait le choix de s'engager bénévolement. Faire appel aux réservistes pour vous appuyer dans la construction d'une activité École-entreprise peut donc constituer une solution efficiente.

En savoir plus : <http://www.lareservecitoyenne.fr>

FAIRE PART DE VOS PROJETS AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : MAIRIES, DÉPARTEMENTS, RÉGIONS

Les collectivités territoriales sont dotées d'une connaissance fine du tissu économique local et constituent en cela d'excellents intermédiaires pour vous mettre en relation avec des acteurs du monde professionnel. Elles peuvent également décider dans certains cas d'apporter un soutien humain et financier au développement des actions que vous envisagez.

PRENDRE CONTACT AVEC L'AGENCE PÔLE EMPLOI DE PROXIMITÉ ET LES MISSIONS LOCALES

→ **Les missions locales** : <http://www.emploi.gouv.fr/cnml/reseau-des-missions-locales-qui-contacter>

→ **Pôle emploi** : http://www.pole-emploi.fr/informations/-@/votre_pole_emploi/

S'ADRESSER AUX ORGANISMES CONSULAIRES LOCAUX ET AUX CHAMBRES RÉGIONALES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

→ **Les chambres de commerce et d'industrie territoriales** : <http://www.cci.fr/web/organisation-du-reseau/annuaire>

→ **Les chambres de métiers et de l'artisanat** : <http://www.artisanat.fr/portals/0/annuaire/annuaire.html>

→ **Les chambres d'agriculture** : <http://www.chambres-agriculture.fr/>

→ **Les chambres régionales de l'économie sociale et solidaire** : http://www.cncres.org/accueil_cncres/les_chambres_r%C3%A9gionales/contacter_les_cress

METTRE À PROFIT LE RÉSEAU DES PARTENAIRES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a établi depuis plusieurs années des liens privilégiés avec le monde économique pour rapprocher l'École du monde professionnel et favoriser ainsi l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

→ **Certains de ces partenaires ont mis en place des dispositifs territoriaux pour vous aider dans l'identification de professionnels susceptibles d'intervenir dans le cadre du parcours Avenir** :



L'Économie sociale partenaire de l'École de la République (L'Esper) rassemble 45 associations, mutuelles, coopératives et syndicats qui œuvrent dans le monde de l'éducation, de la maternelle à l'université, pour mieux faire connaître l'économie sociale et solidaire (ESS). Ses membres mènent des activités dans les domaines suivants : santé, assurance, banque, médico-social, formation, accompagnement des métiers éducatifs, ... Son réseau de correspondants régionaux est à votre disposition pour faciliter l'association des professionnels de l'économie sociale et solidaire à vos projets. Contacter un correspondant régional de L'Esper : <http://lesper.fr/lesper/nos-correspondants-en-region>

FACE

La **fondation Agir contre l'exclusion** (Face) rassemble 4 750 entreprises engagées pour lutter contre toutes formes d'exclusion, de discrimination et de pauvreté. Elle développe et soutient des actions dans le domaine de l'éducation : découverte du travail, « serious game » entrepreneuriat, découverte de l'entreprise, présentation des métiers, aide à la recherche de stages, parrainage pour la poursuite d'études, orientation des filles vers les filières techniques, accueil en entreprise des professeurs. Contacter un « club Face » local : <http://www.fondationface.org/reseau-face/implantations/>



L'association **Jeunesse et Entreprises** rassemble, dans une vingtaine de départements, des acteurs bénévoles du monde professionnel disponibles pour intervenir, en classe, lors de forums ou dans des ateliers de tutorat collectif, auprès des élèves et des étudiants par an. Principales thématiques : découverte du

monde de l'entreprise, sensibilisation à l'entrepreneuriat, information sur les métiers porteurs d'emploi au niveau local, régional et national, préparation des jeunes au premier entretien professionnel (embauche, stage), codes de l'entreprise, etc. Informations : http://www.jeunesse-entreprises.com/reseau-aje_305.html



Le **Centre des jeunes dirigeants d'entreprise** (CJD) mobilise son réseau de 4 500 adhérents – Entrepreneurs et cadres dirigeants – répartis sur toute la France pour permettre la mise en place d'activités de sensibilisation au monde de l'entreprise, de transmissions d'expériences, de parrainage d'élèves ou de classes, de participation à des projets entrepreneuriaux... Contacter une section locale du CJD : <http://www.cjd.net/Trouver-un-CJD>

→ **Vous trouverez ci-dessous la liste complète de ces partenaires nationaux qui sont autant de points de contact à privilégier pour construire vos actions :**

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), Association 100 000 entrepreneurs, Association BGE Réseau national d'appui aux entrepreneurs, Association de gestion des formations en alternance pour les petites et moyennes entreprises (Agefa-PME), Association des syndicats de l'horlogerie, bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, pierres et perles (ASHBJOPP), Association des syndicats de la distribution et de la maintenance des matériels (ASDM), Association française de forge (AFF), Association française de normalisation (Afnor), Association française pour le développement de l'enseignement technique (Afdet), Association Ingénieurs pour l'École, Association jeunesse et entreprises (Aje), Association nationale des industries alimentaires (Ania), Association nationale pour la formation automobile (Anfa), Association pour le développement de la formation dans les industries des

papiers et cartons (Adefpa), Association pour le développement de la formation professionnelle dans les transports (AFT), Association ouvrière des compagnons du devoir du tour de France (AOCDTF)

Centre des jeunes dirigeants d'entreprise (CJD), Comité central de coordination de l'apprentissage dans le bâtiment et les travaux publics (CCCA-BTP), Centre d'études et de recherches de l'industrie du béton (Cerib), Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), CISCO, Confédération des industries céramiques de France (CICF), Confédération des professionnels indépendants de l'hôtellerie (CPIH), Confédération française du commerce de gros et du commerce international (CGI)

D-Link France, Dassault systèmes, Dirigeant commerciaux de France (DCF)

ECTI professionnels seniors (entreprises, collectivités territoriales, insertion), Électricité réseau distribution France (ERDF), Électricité de France (EDF), Enactus France, Entente des générations pour l'emploi et l'entreprise (EGEE), Entreprendre pour la cité, Entreprendre pour apprendre France (EPA France), Euro-France médias

Fanuc, Fédération autonome générale de l'industrie hôtelière touristique (FAGIHT), Fédération de la plasturgie, Fédération de la vente directe, Fédération des entreprises de propreté (Fep), Fédération des entreprises du commerce et de la distribution (FCD), Fédération des syndicats de sociétés d'ingénierie, de services informatiques, des études et du conseil, de la formation professionnelle (Syntec), Fédération française de la chaussure (FFC), Fédération française du bâtiment (FFB), Fédération nationale compagnonnie des métiers du bâtiment et autres activités (FNCMB), Fédération nationale de la coiffure française (FNCF), Fédération nationale de l'aviation marchande (FNAM), Flunch, Fondation croissance responsable, Fondation d'entreprise KPMG France

Gaz réseau distribution France (GRDF), Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (Gifas), Groupement national des chaînes hôtelières (GNC)

Institut français du tourisme (IFT), IMS, Institut national de la relation client (INRC)

Les entreprises du médicament apprentissage (Leem apprentissage), Lions club, L'Économie sociale partenaire de l'École de la république (L'Esper)

Malongo, Mouvement des entreprises de France (MEDEF), Microsoft

Nestlé

PSA Peugeot Citroën

Randstad

Schneider electric France, Siemens, Société nationale des chemins de fer français (SNCF), Syndicat des entreprises de génie électrique (Serce), Syndicat national de l'alimentation et de la restauration rapide (Snarr), Syndicat national de la chaudronnerie, Tôlerie et maintenance industrielle (SNCT), Syndicat national de la restauration collective (SNRC), Syndicat national de la restauration publique organisée (SNRPO), Syndicat national de la restauration thématique et commerciale (SNRTC), Syndicat national des entreprises du froid, d'équipement de cuisines professionnelles et du conditionnement de l'air (Snefcc), Syndicat national des espaces de loisirs, d'attraction et culturels (Snelac), Syndicat national des hôteliers restaurateurs cafetiers traiteurs (Synhorcat)

Union des caisses de sécurité sociale (Ucanss), Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM), Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (Umih), Union des Industries chimiques (UIC), Union des industries textiles (UIT), Union française des industries de l'habillement (Ufih), Union des groupements des employeurs mutualistes (Ugem), Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (Unicem).

Lexique

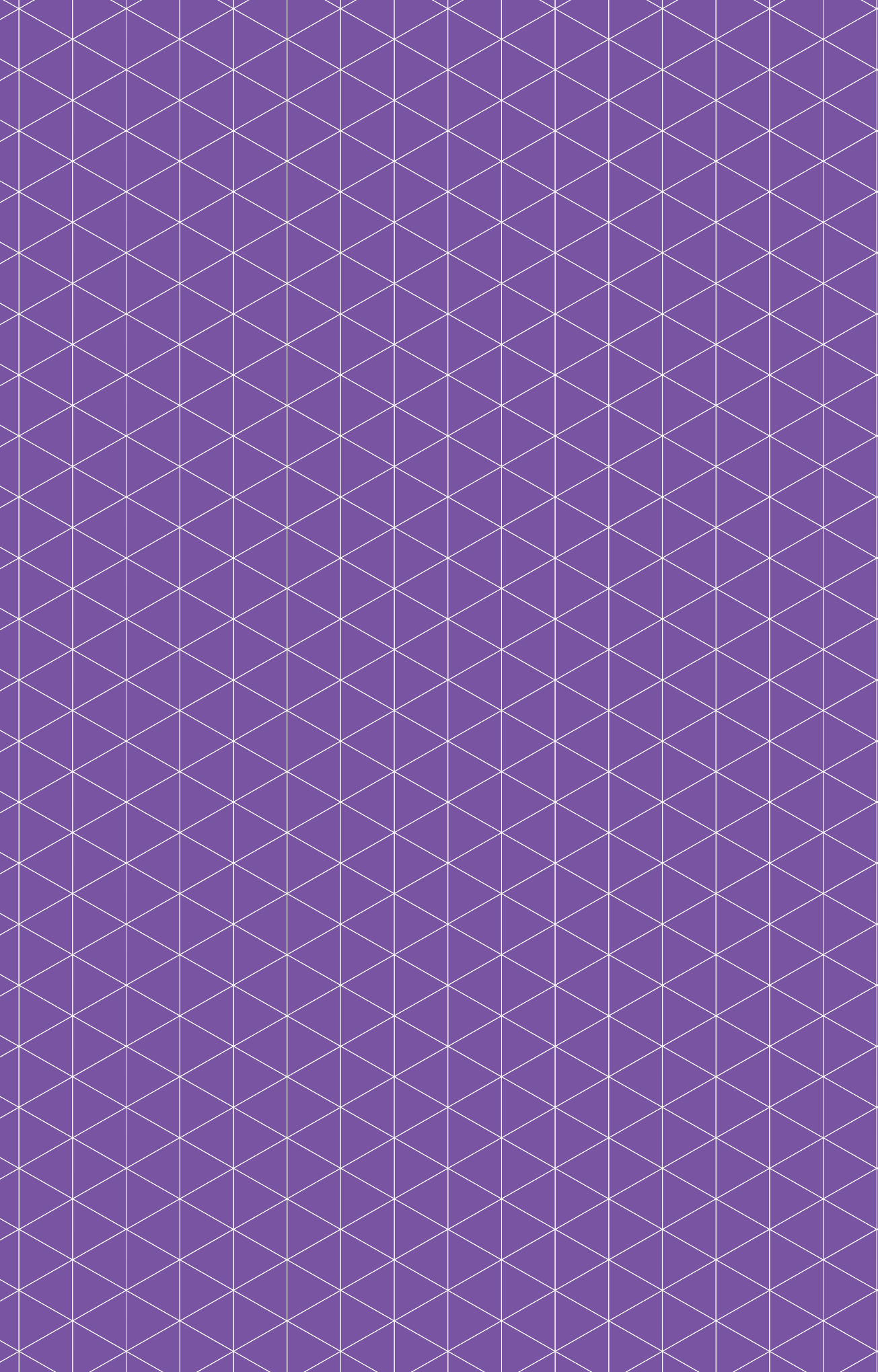
Il est important de noter que certains termes sont utilisés dans ce guide dans une acception spécifique afin d'en faciliter la lecture et d'éviter des lourdeurs.

Entreprises : organisations dont le but est de produire et de fournir des biens ou des services à destination d'un ensemble de clients ou usagers, de tout domaine, toute taille (petite, moyenne ou grande) et tout secteur (marchand, public, relevant de l'économie sociale et solidaire et notamment associatif). Les structures de l'économie sociale et solidaire ne sont en effet « pas des entreprises comme les autres », mais, « comme les autres, ce sont des entreprises ».

Professionnels : personne spécialisée dans un secteur d'activité et/ou exerçant une profession ou un métier, qu'elle soit entrepreneur(e), dirigeant(e) d'entreprise, salarié(e), employé(e), indépendant(e), fonctionnaire, ouvrier, cadre, etc. Pour des raisons de clarté de lecture et de commodité de langage, le terme « professionnels » doit ici être compris dans une acception restreinte de « professionnels hors éducation nationale ». Les équipes éducatives sont bien entendu composées de « professionnels » à part entière, mais il était nécessaire d'utiliser une terminologie spécifique.

Associations : les acteurs associatifs mentionnés dans ce guide ont été retenus à titre indicatif, et, sauf exception, en vertu du caractère national de leurs activités et d'un engagement auprès de l'éducation nationale formalisé par une convention ou un accord-cadre de partenariat. Il est important de noter que, malgré cela, en raison de contraintes logistiques et de moyens, les associations mentionnées ne sont pas systématiquement en mesure de vous proposer un accompagnement individualisé sur l'ensemble du territoire. Certaines associations demandent également aux entreprises une adhésion préalable et/ou une participation financière pour permettre de financer leur déploiement de leurs actions.

Enseignants ou professeurs : terme utilisé dans certains cas dans un sens élargi de « membres des équipes éducatives ».





Le guide *École et Entreprises* a pour but d'accompagner les équipes éducatives des collèges et lycées dans la mise en place du parcours Avenir et la mobilisation des acteurs du monde économique et professionnel : entrepreneurs, salariés, dirigeants, collaborateurs, fonctionnaires, employés, indépendants, cadres, etc.

Véritable « boîte à outils », ce guide permettra à chacun de découvrir les actions clés qu'il est possible de conduire pour favoriser la connaissance du monde économique et professionnel, développer l'esprit d'initiative des élèves et accompagner ces derniers dans l'élaboration de leur projet d'orientation.

Que vous soyez chefs d'établissement, chefs de travaux des lycées professionnels, conseillers d'orientation-psychologues, conseillers principaux d'éducation, assistants d'éducation, enseignants de toute discipline en collège ou dans les trois voies du lycée (générale, professionnelle, technologique), le guide *École et Entreprises* a été fait pour vous !

Ce document a été élaboré par le Conseil national éducation-économie (CNEE), à l'issue d'un travail collectif mené avec le concours de la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco), de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep), de l'inspection générale de l'éducation nationale (IGEN), et avec la participation de nombreux acteurs de la relation École-entreprise.

Créé à l'initiative du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Conseil national éducation-économie est chargé d'animer une réflexion prospective sur l'articulation entre le système éducatif et les besoins du monde économique, ainsi qu'un dialogue permanent entre leurs représentants pour développer la relation entre l'éducation (enseignement scolaire et enseignement supérieur), l'économie et l'emploi.

cnee.fr
education.gouv.fr
[#education](https://twitter.com/education)

